

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 3 octobre à 19 heures 00, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni, en réunion ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gilles BOYENVAL, Maire

Présents : Serge JACQUET, Bruno VITRY, Robert PILLET, Thierry GUILLOU Fabienne LOFFET, Frédéric MARQUIS, Lionel POIDEVIN, Jérôme FILLOCQUE, François LOUIS, Martine LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Serge JACQUET

Approbation des comptes-rendus du 6 et 9 juin 2023.

CCPV : BILAN D'ACTIVITES 2022

Réf 2023031001

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal le rapport d'activités 2022 de la CCPV.

Après consultation, le Conseil Municipal décide d'approuver ledit rapport annuel 2022.

CCPV : RAPPORT ANNUEL SERVICE DES DECHETS 2022

Réf 2023031002

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal le rapport annuel 2022 de la CCPV pour le service des déchets.

Après consultation, le Conseil Municipal décide ne pas approuver ledit rapport annuel 2022

POUR : Gilles BOYENVAL, Thierry GUILLOU Frédéric MARQUIS, François LOUIS, Lionel POIDEVIN = 4 voix

CONTRE : Serge JACQUET, Bruno VITRY, Robert PILLET, Fabienne LOFFET, Jérôme FILLOCQUE, Martine LEFEBVRE = 7 voix

Monsieur Frédéric MARQUIS informe Monsieur le Maire et le conseil municipal que les artisans sont obligés d'amener les emballages carton à un jour fixe (le jeudi) à la déchetterie. Pour lui, c'est invraisemblable et c'est une perte de temps considérable pour les entreprises. Monsieur le Maire va faire remonter l'information.

CCPV : CONVENTION D'IMPLANTATION ET D'USAGE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Réf 2023031003

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement communautaire de collecte des déchets ménagers et assimilés,

La collecte du verre et des papiers/cartons est effectuée par l'intermédiaire de bornes d'apport volontaire installées dans chaque commune.

Dans l'optique de formaliser le partenariat entre les communes et la CCPV, il est proposé de définir dans une convention les modalités d'implantation et d'usage des points d'apport volontaire.

Considérant que l'objet de la convention reprend les principes fondamentaux en vigueur et les actualise au regard des retours d'expérience ;

Considérant que la convention est conclue pour une durée de dix ans, renouvelée par tacite reconduction d'année en année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'implantation et d'usage des points d'apport volontaire ci-annexée et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente convention.

CCPV : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BEAUVAISIS-CLERMONTOIS

Réf 2023031004

Monsieur le Maire informe que la CCPV souhaite adhérer au syndicat mixte. Il exerce de plein droit, en lieu et place des membres qui le compose, la compétence « Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Pour l'instant le périmètre du syndicat comprend le Beauvaisis et le Clermontois. Il précise que l'opportunité est offerte à la Communauté de Communes de la Picardie Verte et à celle du Pays de Bray d'adhérer à ce syndicat.

Le coût d'adhésion à cet établissement est de 1 euro par habitant pour chaque territoire.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
- DECIDE :
- **D'approuver et d'autoriser la CCPV à d'adhérer au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Beauvaisis-Clermontois.**

- Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette opération

**DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS
POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES**

(En application de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique)

Réf 2023031005

LE MAIRE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser, pour la durée du mandat :

- de manière générale, à recourir à des agents contractuels, par contrat, pour assurer le remplacement d'agents titulaires ou contractuels momentanément autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie ordinaire, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service, d'un congé de maternité ou pour adoption, de paternité ou d'accueil de l'enfant, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale, d'un congé du proche aidant, d'un congé de formation (professionnelle, validation des acquis de l'expérience, bilan de compétences, formation syndicale, congé syndical), d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux, de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Et

- en particulier, à compter du 9 octobre 2023 de recruter un agent contractuel, pour assurer le remplacement d'un agent absent, jusqu'au retour de ce dernier sur les bases suivantes :
 - grade : Adjoint technique
 - à raison de 15 heures hebdomadaires,

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT **les propositions ci-dessus ;**

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges afférentes sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

PASSAGE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 DEVELOPPEE VERS L'ABREGEE AU 1^{ER} JANVIER 2024

Réf 2023031006

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 avait été adoptée pour le 1er janvier 2022. Le choix avait été porté sur la M57 développée car le plan comptable M57 abrégé n'était pas assez détaillé sur certains articles.

Depuis le 1er janvier 2023, le plan comptable M57 abrégé a évolué en détaillant à nouveau ces articles.

Considérant que le plan M57 abrégé est mieux détaillé et destiné aux communes de - de 3500 habitants

Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal approuve l'utilisation de la M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ouïe l'exposé, le conseil municipal

-Adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 abrégée pour le budget principal de la commune à compter du 1^{er} janvier 2024.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le recensement de la population se fera dans la commune du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024

M. maire explique qu'il va nommer Mme VITRY Aline, coordonnateur communal. Et Mme Catherine POLLEUX, agent recenseur.

ECOLE : Changement d'horaires des classes de Halloy

Réf 2023031007

Monsieur le maire explique à son conseil municipal qu'il y a lieu de changer les horaires des classes d'Halloy car un effectif important d'élèves va à la cantine qui se trouve à Brombos et il n'y a pas assez de place dans le car scolaire mis à disposition par la Région.

Monsieur le Maire rappelle les horaires actuels : 8h50 – 11 h 50 // 14 h 08 – 17 h 08
Et propose les nouveaux horaires suivants : 8h50 – 12 h 05 // 14 h 23 – 17 h 08

Oui l'exposé, le conseil municipal accepte les nouveaux horaires proposés par monsieur le Maire.

ARBRE DE NOEL

M. le Maire informe son conseil municipal qu'il y aura plus ou moins 37 contre 33 en 2022. Le prorata 2022 s'élève à 25.71€. M. le Maire précise qu'il avait été voté en séance du 7 septembre 2021 que les enfants concernés étaient ceux scolarisés dans le regroupement et les tout-petits.

M. Le Maire propose la répartition suivante :

- Enfants scolarisés dans le regroupement : 35€ max
- Tout-petits : 25€ max
- Confiseries : 3 €

Le conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

PERSONNEL COMMUNAL- ATTRIBUTION DE CARTES CADEAUX POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE

Réf 2023031008

Messieurs JACQUET et VITRY ne participeront pas aux votes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une carte cadeau d'une valeur unitaire de 35 € aux agents titulaires et contractuels, temps complet ou à temps non complet, en activité, y compris ceux en congé maternité.
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires,
- de préciser que la dépense sera imputée au compte 6232 « fêtes et cérémonies » et que les crédits nécessaires sont inscrits,

AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITE : CHANGEMENT DE COMPTABLE

Réf 2023031009

Monsieur le Maire explique le Comptable du Service Comptable de Gestion a changé au 1^{er} juillet 2023. De fait, il faut que le conseil municipal donne l'autorisation pour engager des poursuites pour le recouvrement des produits locaux signé de l'ordonnateur.

Le conseil municipal donne à Isabelle AUGAIT, Cheffe du service comptable du SGC de Beauvais, l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'elle jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par mes soins. Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite de ma part de M. le Maire.

TRAVAUX 2024

Extension de la salle des fêtes et de la cantine

Réf 2023031010

Monsieur le Maire demande l'autorisation à son conseil de signé les contrats valant acte d'engagement et CCAP

Il détaille lesdits contrats suivants :

MISSION	CONTRACTANT	HT	TTC
Mission coordonnateur sécurité et protection santé	Qualitec Ingenierie	3 408.00 €	4 089,60 €
Contrôle technique	Qualiconsult	2 950 €	3 540 €
Maîtrise d'Œuvre	ADTO	18 209.50 €	21 851,40 €

Le conseil municipal autorise monsieur le maire les contrats et notification de marché.

Sente piétonne :

Monsieur informe son conseil municipal que la demande de subvention était restée en attente à l'UTD de Songeons pour la partie avis technique sur le projet. Elle passera en commission ce mois-ci.

Achat matériel de restauration à la salle des fêtes :

Le conseil municipal souhaite que soit renouveler la chambre froide, le congélateur (à remplacer par un plus petit), le piano de cuisson. Et faire le devis pour une étuve.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de faire des devis.

Porte de l'école donnant sur la cour pour bâtiment mairie

Monsieur informe son conseil municipal que la porte de l'école donnant sur la cour pour bâtiment mairie est à changer car elle ne ferme plus beaucoup. Il présente un devis de l'entreprise DECAGNY : Montant HT : 7 725.76 € soit 9 270.91 € TTC.

Au vu du montant le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'en faire d'autre.

Résidence du guidon

Monsieur le Maire présente deux devis pour la réparation de nids de poule à la résidence du guidon.

SPEE : Montant HT : 6 440.00 € soit 7 728.00 € TTC.

DP2I : Montant HT : 4 830.00 € soit 5 796 € TTC.

Madame Martine LEFEBVRE informe Monsieur le Maire qu'elle a demandé à l'agent d'entretien de déplacer le panneau de rue de la résidence du Guidon pour plus de visibilité.

Réfection des chemins ruraux :

Monsieur le Maire demande à Monsieur François LOUIS de le renseigner sur un chemin à remettre en état. Monsieur LOUIS propose la portion chemin du tour de ville vers l'intersection chemin de Clozeaux jusqu'à la rue de l'église.

Monsieur le Maire va contacter l'entreprise LONCKE pour un devis.

DECISION MODIFICATIVE : Intégration de la valeur du city stade**Réf 2023220911**

Dans le cadre de l'intégration des écritures du city stade et du constat définitif du conseil Départemental (139 919,84 €), monsieur le Maire demande à son conseil municipal d'accepter la décision modificative pour crédit supplémentaire :

Recettes :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant en €
041	238	1014	City stade	22 998
041	1323	1014	City stade	64 865
Total				87 863

Dépenses :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant en €
041	2128	1014	City stade	45 465
041	2188	1014	City stade	42 398
Total				87 863

PARTICIPATION ECHANGE LINGUISTIQUE**Réf 2023031012****Monsieur GUILLOU ne participera pas aux votes**

Suite à la demande faite par la famille concernant un échange linguistique en Italie, du 22 octobre au 19 novembre 2023 organisé par le lycée Jeanne Hachette de Beauvais, Le Conseil municipal décide :

- De leur allouer une participation de 60 euros par enfant pour l'année scolaire 2023-2024
- Que cette somme sera versée à la famille

QUESTIONS DIVERSES**26 rue de Beauvais**

Monsieur informe son conseil municipal qu'il va contacter les propriétaires pour voir avec eux l'étendue de la vétusté de la maison au 26 rue de Beauvais.

Parking de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il a saisi la protection juridique de la commune, il précise qu'il a eu rendez-vous le 3 octobre avec l'expert mandaté par la commune et Oise TP. Après négociation, l'entreprise va refaire la partie défaillante et la commune ne prendra que 2 000 € à sa charge. Les travaux devraient se faire courant octobre.

Signalisation horizontale : Rue de Beauvais

Le conseil municipal demande à M. le Maire de faire établir des devis pour la signalisation horizontale, rue de Beauvais au niveau du magasin ALDI.

Sinistre rue de Grez

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'à la suite de l'accident du 18/08/2023 pour une remorque qui s'est couchée sur la voirie, la protection juridique a été saisie.

Travaux des chasses marées :

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que les travaux de la rue des chasses marées concernant l'évacuation des eaux pluviales sont terminés. Monsieur FILLOCQUE alerte sur le fait qu'un flash d'eau persiste. A voir à la longue.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'un cube à hamburger va être placé sur le parking rue de Beauvais, à côté du magasin de motos.

Puits

Monsieur informe son conseil municipal que l'inauguration du puits a eu lieu le 30 septembre 2023. Monsieur le Maire remercie chaleureusement l'Outil travail pour son travail remarquable.

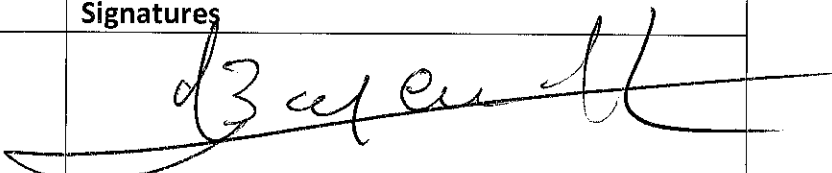
Mouches à la mairie : Rendez-vous le 4/10 pour une inspection et traitement à venir

Monsieur POIDEVIN alerte Monsieur le Maire et le conseil municipal que suite à l'incendie du garage de M. et Mme TRAULLÉ, tous les détritux sont restés sur le chemin des chasses marées. Monsieur le Maire leur fera un courrier afin que tout soit évacué rapidement.

Prochaine séance 14 novembre 2023 à 19 h 00.

L'Ordre du jour étant épuisé, aucune autre question émanant du conseil municipal, Monsieur le Maire clos la séance à 21 h 35.

SIGNATURES DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

Liste des conseillers municipaux	Signatures
Gilles BOYENVAL Maire	
Serge JACQUET 1 ^{er} Adjoint	